

PROTECTION JURIDIQUE

**OUTIL D'AIDE À LA VENTE POUR
PROPOSER LA PJ**



CAISSE D'ÉPARGNE



1 RAPPEL : OBJET DU CONTRAT*

INFORMATION JURIDIQUE

En ligne, un service d'informations juridiques 24h/24 et 7j/7 ! Mesinformationsjuridiques.net

Par téléphone, pour bénéficier d'informations en cas de litige sur des domaines variés (consommation, habitat, santé, travail, administration, succession), une plateforme téléphonique de juristes professionnels accessible du lundi au samedi de 8h à 19h.



Vidéo de présentation de l'activité Reflex



ENCAS DE LITIGE

Recherche en priorité d'une solution amiable, si le différend persiste et que l'enjeu financier dépasse 150 € en recours, un juriste intervient pour rechercher un terrain d'entente. Dans la plupart des cas, le litige est résolu à ce stade et les lenteurs et aléas d'un procès sont évités.

L'accompagnement en justice et la prise en charge financière

La prise en charge des frais (tout au long du dossier) est à hauteur de 35 000€ par litige. L'assuré choisit son propre avocat ou peut être mis en relation avec un avocat sur demande écrite. (Les montants des indemnisations sont répertoriés aux Conditions Générales).

Suivi et assistance

Suivi du dossier jusqu'à la décision amiable ou le jugement et assistance pour l'exécution de la décision judiciaire.





2 LES PRINCIPAUX ARGUMENTS DE VENTE*

- ✓ Le contrat Protection Juridique couvre le **souscripteur, son conjoint (concubin, époux ou partenaire de PACS) ainsi que les enfants et toute autre personne fiscalement à sa charge** mais aussi toutes les habitations à l'usage du foyer (résidences principales et toutes les résidences secondaires) ainsi que tous les véhicules du foyer (auto et moto).
- ✓ En plus d'être une bonne arme en cas de litige, la Protection Juridique permet à l'assuré d'être écouté en cas de question d'ordre juridique : une équipe de juristes délivre des renseignements juridiques par téléphone et si besoin, adresse à l'assuré des modèles de documents pour l'aider dans ses démarches.
- ✓ Le site "Mesinformationsjuridiques.net" permet à l'assuré de se renseigner 7j/7 et 24h/24 sur différents domaines de droit.
- ✓ En l'absence de solution amiable, les juristes accompagnent le client dans ses démarches judiciaires. L'ensemble des **frais nécessaires à la conduite du dossier sont pris en charge jusqu'à 35 000€ par litige** (dans la limite du barème indiqué aux Conditions Générales).
- ✓ **Aucun délai de carence** et une intervention pour les litiges dont l'enjeu est supérieur à 150 € en recours (mais dès le 1er euro en défense). **L'assuré doit avoir connaissance du litige après la souscription du contrat.**





3 LES OPPORTUNITES DE REBONDS COMMERCIAUX*



Ouverture ou gestion de compte



Savez-vous qu'en plus de la banque, nous proposons des contrats d'assurance dont les garanties couvrent les **litiges de la vie quotidienne** ?



Souscription d'une Assurance Auto ou Habitation



Assurer son véhicule est obligatoire. Mais que feriez vous **en cas de litige avec votre garagiste** - en cas de vice caché sur véhicule acheté, de réparation mal effectuée...



Demande d'un prêt travaux ou conso



Vous souhaitez vous offrir un nouveau téléviseur ? En cas de vice caché, d'un défaut de qualité, d'un retard de livraison sur le bien que vous avez acheté, **la Protection Juridique vous accompagne dans les démarches auprès du vendeur ou du livreur.**



Souscription d'un prêt immobilier



Vous allez acquérir votre bien ! Sachez **qu'en cas de conflit avec un voisin, litige avec un vendeur, litige avec vos locataires...** La Protection Juridique vous accompagne



OBJECTIF : Rebondissez !

Tous les évènements sont des opportunités pour parler de la PJ





4 LES MOMENTS DE VIE*

Passage à la retraite :

« La Protection Juridique vous défend en cas de litige avec un organisme de retraite (versement de prestations par exemple) »

« En cas de problème médical (erreur médicale, infection...), la Protection Juridique prend en charge le coût de l'expertise médicale (si elle est nécessaire) pour établir la responsabilité du praticien et justifier du préjudice de l'assuré, puis effectuera le recours à ses côtés. »

Changement de situation familiale :

(Naissance, ouverture d'un produit pour un enfant, ouverture d'un compte-joint, mariage, etc.)

« La Protection Juridique vous accompagne dans vos démarches pour la gestion de la relation de travail pour votre garde d'enfant (mise à disposition de modèles de courriers, intervention en cas de litige...) »

« Le contrat Protection Juridique répondra à vos inquiétudes et à votre besoin d'informations juridiques en cas de litige au sein de l'établissement scolaire (harcèlement scolaire, incompréhension d'une sanction) ».

Projets divers :

(Demande de prêt conso, prêt personnel, etc.)

« Si vous aviez un conflit suite à l'achat de votre véhicule, que feriez-vous ? »

« Comment vous retourner contre votre vendeur en cas de panne due à un vice caché de votre véhicule ou sur un appareil électroménager ? »

Carrière :

« La Protection Juridique vous transmet les informations nécessaires en cas de question sur :
-votre prise de poste
-votre contrat de travail
-vos conditions de rupture de contrat
-votre logement...
et intervient en cas de litige ».

« La Protection Juridique défend vos intérêts de salarié du domaine public ou privé ».





5 AIDE AU TRAITEMENT DES OBJECTIONS*

« Je ne me sens pas concerné par ce type d'assurance : je rencontre rarement des problèmes juridiques »

62%* des français sont confrontés au moins une fois à un litige, cela pourrait malheureusement vous arriver. De plus, la judiciarisation de notre société amène la nécessité d'appréhender le domaine juridique, pour cela des juristes vous orientent et répondent à vos questions par téléphone du lundi au samedi de 8h à 19h »

« Je trouve que le prix est élevé »

« Le tarif annuel de la PJ est de 89,99€. En cas de litige, les démarches de justice restent longues et complexes et leur coût peut s'avérer très élevé. »

« Je trouve que le contrat n'est pas assez couvrant »

« Le contrat couvre l'ensemble des membres du foyer : le souscripteur, son conjoint (concubin ou partenaire de PACS) ainsi que les enfants fiscalement à sa charge mais aussi toutes les habitations à l'usage du foyer (résidences principales et toutes les résidences secondaires) ainsi que tous les véhicules du foyer (auto et moto). La Protection Juridique intervient en cas de litige dans les domaines de l'habitation, la consommation, la vie professionnelle (en qualité de salarié), mais aussi les litiges relatifs à la famille, aux administrations, à la santé... »

« Je suis déjà assuré »

« Très bien ! Savez-vous par quel contrat ? Certains contrats proposent des options « Protection Juridique » qui ont une couverture étroite et en lien avec le contrat dans lequel elles sont proposées. De plus, tous les contrats d'assurance Auto et Habitation proposent la garantie Défense-Recours qui prend en charge les frais de défense de l'assuré en cas de sinistre, cette garantie est indissociable de la Responsabilité Civile qui intervient lorsque l'assuré cause un dommage à un tiers. »

« La cotisation augmente encore cette année alors que je n'ai pas eu de sinistre. Je souhaite résilier »

« Savez-vous que vous pouvez contacter la plateforme de renseignement juridique même sans avoir de litige à déclarer ? Cette assistance téléphonique délivre des informations juridiques immédiates dans tous les domaines. Une plateforme de renseignement en ligne est également à votre disposition : "mesinformationsjuridiques.net.". Même si vous n'avez pas de litige, votre contrat peut vous être utile. »

*<https://www.argusdelassurance.com/produits-services/iard/iard-la-protection-juridique-une-protection-a-part-entiere.128446>



MENTIONS LEGALES

Protection juridique est un contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances, Société Anonyme au capital de 61 996 212 euros. Siège social, 88 avenue de France 75641 PARIS Cedex 13 RCS Paris n° B 350 663 860. Distribués par la Caisse d'Epargne.

BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 euros - Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France 75201 Paris Cedex 13 RCS Paris n° 493 455 042. Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 08 045 100. www.orias.fr

